

20	07/08/2018	BE 0836.324.003	21	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18439.00112	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Dénomination: **NEW B**

Forme juridique: Société Européenne

Adresse: RUE BOTANIQUE

N°: 75

Boîte:

Code postal: 1210

Commune: Saint-Josse-ten-Noode

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0836.324.003

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

17-05-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

09-06-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2017

au

31-12-2017

Exercice précédent du

01-01-2016

au

31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.3, A 6.2, A 6.3, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 9, A 11

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

VAN KEIRSBILCK Felipe

Rue Monroe 80
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 06-05-2011

Administrateur

LEVIE François

Rue des Bruyères 6
6110 Montigny-le-Tilleul
BELGIQUE

Début de mandat: 06-05-2011

Administrateur

BAYOT Bernard

Chaussée de la Hulpe 362
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 06-05-2011

Président du Conseil d'Administration

BRISSAUD Olivier

Avenué Hergé 15/18
1050 Ixelles
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2014

Administrateur

COECKELBERGH Dirk

Haachtstraat 186
3020 Herent
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2014

Administrateur

HENDRIX Guy

Mechelsestraat 58/301
3000 Leuven
BELGIQUE

Début de mandat: 13-12-2014

Fin de mandat: 26-01-2017

Administrateur

DA SILVA Paula

Allée des Freesias 10
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 11-06-2016

Administrateur

DUPIN Gilles

rue Guillaume de Machault 15

LUXEMBOURG

Début de mandat: 11-06-2016

Administrateur

JANMART André

Rue Haie Minée 21

6921 Chanly

BELGIQUE

Début de mandat: 10-06-2017

Administrateur

OLINGER Thomas

Brugmannlaan 262

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 10-06-2017

Administrateur délégué

JEAN-LOUIS PRIGNON (A01120)

BE 0473.452.248

Rue de Chaudfontaine 13

4020 Liège

BELGIQUE

Commissaire

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BOEKHOUDKANTOOR Q-BUS CVBA BE 0475.877.347 Grote Steenweg 110 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	70108566	A , B
PRIGNON Jean-Louis Réviseur d'entreprise Rue de Chaudfontaine 13 4020 Liège BELGIQUE	A01120	C , D

* Mention facultative.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>8.076.264</u>	<u>10.058.463</u>
Capital		10	15.250.000	15.213.720
Capital souscrit		100	15.250.000	15.213.720
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-7.173.736	-5.155.257
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>216.371</u>	<u>243.858</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	216.371	243.805
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	140.163	188.378
Fournisseurs		440/4	140.163	188.378
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	59.187	39.437
Impôts		450/3	154	
Rémunérations et charges sociales		454/9	59.033	39.437
Autres dettes		47/48	17.021	15.990
Comptes de régularisation		492/3		53
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.292.635	10.302.320

COMPTES DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-1.261.712	-1.087.320
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	535.756	333.944
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	165.422	119.861
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	69.369	66.154
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-2.032.259	-1.607.279
Produits financiers	6.4	75/76B	290	8.544
Produits financiers récurrents		75	290	8.544
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	1.114	8.370
Charges financières récurrentes		65	1.114	8.370
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-2.033.083	-1.607.105
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-2.033.083	-1.607.105
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-2.033.083	-1.607.105

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-7.188.340	-5.157.051
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-2.033.083	-1.607.105
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-5.155.257	-3.549.946
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-7.173.736	-5.155.257
Intervention d'associés dans la perte		794	14.604	1.794
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	625.220
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	194.673	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	8049		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	819.893	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	261.729
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	157.553	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	8119		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	419.281	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>400.612</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	19.238
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	21.178	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	40.415	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	17.448
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	7.869	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	25.318	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	15.098	

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts portés à l'actif**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	8,4	5,6
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6503		

RÈGLES D'ÉVALUATION**Frais d'établissement**

Les frais d'établissement sont amortis par tranche annuelle de 20 %, sauf pour les frais d'émission d'emprunts dont l'amortissement peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible. Les amortissements d'au minimum 20 % l'an, débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par année complète.

. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition ou coût de revient, y compris les frais accessoires et T.V.A. non déductible.

Les frais d'entretien et de grosses réparations sont pris en charge par l'exercice ou sont prélevés sur les provisions déjà constituées à cet effet. Ils ne seront constitutifs d'immobilisés que dans les cas estimés exceptionnels par le Conseil d'Administration.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par années complètes. Ils sont pratiqués pour la première fois l'année de l'acquisition de l'immobilisé et pour la dernière fois l'année précédant sa sortie..

Les taux annuels suivants sont appliqués :

. Terrains : non amortis

. Constructions : 33 ans

. Travaux d'aménagement : 10 ans

. Installations et machines : 5 à 10 ans

. Mobilier : 5 à 10 ans

. Matériel roulant neuf : 5 ans

. Matériel roulant occasion : 3 à 5 ans

. Matériel informatique : 3 à 5 ans

. Matériel en leasing : durée du contrat

. Frais d'aménagement d'immeubles et d'équipements pris en location, amortissement sur la durée juridique certaine du bail et, à défaut de bail, en 15 annuités.

. Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles : pas d'amortissement. Le transfert des immobilisations en cours ne se fera qu'à la fin des travaux.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeur sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées.

. Créances à un an au plus

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées dans la mesure où il y a une dépréciation. Les créances d'une ancienneté supérieure à 24 mois peuvent faire l'objet d'un transfert en créances douteuses et d'une réduction de valeur à 100%.

. Placements de trésorerie

Chaque placement est comptabilisé à sa valeur d'acquisition, non compris les frais accessoires pris en charge par le compte de résultat. Si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition, une réduction de valeur est actée.

. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sauf dérogation du pouvoir subsidiant, sont pris en résultats au même rythme que les amortissements des immobilisations corporelles qui font l'objet du subside.

. Subsidés

Les subsidés (hors subsidés en capital) sont comptabilisés en fonction de la période couverte (pro rata temporis), la partie afférente à l'exercice en classe 73, la partie afférente aux exercices suivant en classe 493. Néanmoins, dans des cas particuliers et si le système du pro rata temporis n'est pas justifié économiquement, les subsidés pourront être pris en résultat en fonction des dépenses éligibles pour la même période ou du projet utilisé

. Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration procède chaque année à un examen complet des provisions antérieurement constituées ou à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'association est soumise et procède aux ajustements nécessaires.

. Engagements et recours

Le Conseil d'Administration valorisera les engagements et recours à la valeur nominale de l'engagement juridique mentionné dans le contrat ; à défaut de valeur nominale ou dans les cas limites, ils seront mentionnés pour mémoire.

. La continuité

Le conseil d'administration a constaté que la continuité de la société était assurée pour réaliser l'objet social de créer une banque coopérative éthique et durable, et ce en fonction des éléments suivants :

une surveillance étroite du budget et de la liquidité étant donné le constat que la société est toujours dans une phase de lancement, ce qui implique que les frais ne sont pas couverts par des recettes opérationnelles. Les comptes sont cependant restés dans les limites du budget voté par l'Assemblée Générale en juin 2017 ;

la stimulation de coopérateurs de participer dans le capital, d'une part, par le recrutement de nouveaux coopérateurs et d'autre part, en invitant les coopérateurs existants à apporter, dans la mesure de leurs possibilités, du capital supplémentaire ;

le lancement de produits d'assurance en 2017 permettra à la coopérative d'augmenter l'apport de revenus issus de produits.

Tenant compte de ces éléments, et dans l'état actuel de la préparation du dossier bancaire et de la préparation des produits d'assurance, pour autant que le budget soit adopté par l'assemblée générale, la continuité de la coopérative est entièrement assumée par le conseil d'administration

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa; de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4; de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège statutaire pour les personnes morales) et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Nombre de droits de vote attachés à des titres	Nombre de droits de vote non liés à des titres	

Annexe 5 : Rapport d'exploitation 2017

Du conseil d'administration de la société coopérative européenne à responsabilité limitée NewB ayant son siège social rue Botanique 75 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et inscrite au registre des entreprises à Bruxelles sous le numéro 0836.324.003

À l'assemblée des actionnaires qui a lieu le 9 juin 2018

Mesdames et Messieurs, chers Coopérateurs,

Dans le cadre de la transparence et de la participation telles qu'elles ont été définies par la coopérative, le conseil d'administration (CA) vous présente ce rapport concernant l'exécution de son mandat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, bien qu'en vertu de l'article 94 du Code des sociétés, les petites sociétés non cotées comme NewB ne sont pas tenues à la rédaction d'un rapport d'exploitation annuel,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes annuels de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Total du bilan au 31 décembre 2017 : 8.292.635,48 € (10.302.320,49 €)¹ Destination

du résultat :

La perte de l'exercice 2017 à affecter s'élève à -2.018.478,79 € (-1.605.310,91 €)¹

Nous proposons de l'affecter comme suit :

Perte reportée : - 2.018.478,79 € (-1.605.310,91 €)¹

1. Commentaires sur les comptes annuels en vue de décrire de manière fidèle la situation et l'évolution de la coopérative

La société a enregistré un résultat d'exploitation qui entre dans les limites du budget approuvé par l'assemblée générale (AG) de juin 2017 et ensuite revu par le CA de septembre 2017.

En 2017, la coopérative a poursuivi la stratégie mise en place en 2015 en vue d'aboutir à la création d'une nouvelle banque coopérative. Dans ce cadre, la coopérative a débuté et préparé des activités sous la forme de produits financiers éthiques et durables.

Parallèlement nous continuons à travailler à un dossier en vue de l'obtention d'une licence bancaire.

La création d'une banque éthique et durable passe depuis 2016 par l'offre de services complémentaires à nos coopérateurs. Toutefois, les objectifs envisagés lors du lancement de la NewB GoodPay Prepaid Mastercard[®] n'ont pas encore été atteints. Le degré de satisfaction des utilisateurs de la carte est cependant positif. Une première carte d'affinité lancée avec notre partenaire VELT a vu le jour en *octobre 2017*.

Le développement d'assurances cohérentes avec nos valeurs, qui avait été annoncé à l'assemblée générale du 11 juin 2016 (dans la foulée de l'arrivée des coopérateurs institutionnels faisant partie du groupe d'assurance mutuelle Monceau), a été un projet important de la coopérative en 2017. En effet,

¹ Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2016

nous considérons que cette activité fait intégralement partie du projet banque : les coopérateurs attendent un service financier intégral et cohérent à la hauteur de leurs valeurs. Nous prévoyons entre autres des assurances liées aux cartes et celles prévues pour les personnes privées, à commencer avec une assurance-auto.

L'application NewB-Together a fait l'objet de nouvelles fonctionnalités, entre autres la perspective de pouvoir s'inscrire via cet outil à l'AG.

L'apport brut (hors remboursement des parts en cours d'exercice) de capital fait par les nouveaux coopérateurs s'élève en 2017 à 79.400 €, qui se répartit comme suit :

- Coopérateurs A : accroissement en 2017 du capital souscrit de 18.000 € (24.000 € en 2016) ; -
- Coopérateurs B : accroissement en 2017 du capital souscrit de 61.400 € (147.920 € en 2016) ; -
- Coopérateurs C : pas de nouveaux membres (10.000.000 € en 2016).

En tenant compte des remboursements réalisés en cours d'exercice, les fonds propres de la coopérative passent de 15.213.720 € (le 31.12.2016) à 15.250.000 € (le 31.12.2017). L'apport de capital frais que nous avons obtenu en 2016 et 2017 a contribué à la poursuite du développement des activités de la coopérative.

La campagne de récolte des capitaux réalisée en 2017 se base de l'exemption de prospectus pour les coopératives agréées. Elle ne concerne que la souscription de parts B.

Sur le plan de la gestion de la coopérative

En 2017, la coopérative a organisé trois assemblées générales.

- Le mercredi 19 avril 2017 : une assemblée générale extraordinaire avec à l'agenda un changement de statuts. Le quorum de 50% des coopérateurs n'ayant pas été atteint, une nouvelle Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée.
- Le samedi 10 juin 2017 à 16h30 une assemblée générale extraordinaire « réparatrice » a accepté, en présence de Mr le Notaire Indekeu, les propositions d'adaptation des statuts afin de les conformer à l'évolution de la coopérative : la modification de l'objet social afin de l'adapter aux activités concrètes envisagées, aussi bien avec la perspective de l'activité bancaire (« promouvoir la création **et l'exploitation** d'un nouvel **établissement de crédit** coopératif ... »), qu'en vue de l'activité d'intermédiaire en assurance, et d'autres activités potentielles.
- Le samedi 10 juin 2017 à 14h l'assemblée générale ordinaire a établi l'état des lieux du projet, a présenté l'évaluation de la stratégie de la coopérative de même que les points prévus dans les statuts. A l'agenda ont, entre autres, été traités les points suivants :
 - l'approbation du PV de l'assemblée générale du 11 juin 2016 ;
 - l'approbation des comptes de l'exercice 2016 ;
 - la décharge aux administrateurs ;
 - la décharge au commissaire et fixation de sa rémunération ;
 - l'approbation des nouveaux administrateurs, Tom Olinger et André Janmart
 - l'approbation de la stratégie 2017 ;

- l'approbation du budget 2017 ;

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et s'est surtout penché sur les différents aspects structurels, stratégiques, juridiques et financiers de la coopérative.

Dans le courant de l'année 2017, deux administrateurs se sont ajoutés, Monsieur André Janmart et Monsieur Tom Olinger. Mr Guy Hendrix a démissionné en janvier 2017.

Le conseil d'administration a délégué au bureau le contrôle opérationnel de la coopérative avec le pouvoir de contrôler l'exécution des décisions du conseil d'administration, de prendre les décisions nécessaires et urgentes entre deux réunions du conseil d'administration, de préparer l'ordre du jour du conseil d'administration, d'instruire les points soumis au conseil d'administration, d'assurer le lien vivant et l'unité de vue entre conseil d'administration et management et de veiller à la bonne articulation des différents organes de la coopérative.

Le Bureau était composé de Bernard Bayot, président du conseil d'administration, Paula da Silva, administratrice, Dirk Coeckelbergh, administrateur délégué, Tom Olinger (administrateur délégué, à partir de l'AG de juin 2017), François Levie, administrateur (jusqu'au 24 novembre 2017) et Olivier Brissaud, administrateur (à partir du 24 novembre 2017).

Le bureau s'est réuni 18 fois en 2017.

Sur le plan financier, l'année 2017 a été marquée par les chiffres suivants :

- Total des dépenses : 2.070.605,49 € (1.642.558,92 €)², dont :
 - Frais de personnel (salariés et indépendants) : 1.084.449,02 € (817.514,59 €)²
 - Frais de développement (amortissements) : 165.422,00 € (119.860,57 €)²
 - Frais de consultance et services divers : 211.269,03 € (319.595,21 €)²
 - Frais liés à la vie coopérative : 21.059,94 € (13.537,18 €)²
 - Frais en informatique : 41.432,40 € (32.644,99 €)²
 - Frais divers : 546.973,10 €, dont 66.685,97 € de TVA non déductible (339.406,28 €)²
- Total des recettes : 37.522,24 € (35.454,19 €)²
- Intervention d'associés dans la perte : 14.604,46 € (1.793,73 €)²
- Perte de 2017 : 2.018.478,79 € (1.605.310,91 €)²
- En ajoutant la perte reportée de 5.155.257,21 € en 2016, la coopérative enregistre une perte cumulée de 7.173.736,00 €
- Total de l'apport en capital par les organisations membres et les actionnaires individuels au 31/12/2017 : 15.250.000 € (15.213.720 €)²
- Capital disponible au 31/12/2017 : 8.076.264,00 € (10.058.462,79 €)²

² Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année 2016

En 2017, nous avons continué à investir dans nos projets et le développement de ceux-ci, afin de parvenir progressivement à la banque coopérative durable envisagée. Les ressources utiles à ces investissements ont été apportées par les coopérateurs des trois collèges.

Dans le but d'accélérer les travaux préparatoires et de finaliser la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation en tant qu'institution de crédit (l'appellation officielle d'une banque en Belgique), le conseil d'administration a validé fin 2017 l'engagement d'un bureau spécialisé (Deloitte) après un appel à propositions qui a vu la sélection s'opérer entre deux candidats ayant marqué leur intérêt.

Au 31.12.2017 l'équipe comptait 14.4 EqTP. 2017 a été caractérisé par un nombre significatif d'embauches : il s'agit d'un investissement important avec l'objectif de renforcer les différentes lignes d'activité. En ce faisant nous avons d'ailleurs pu rajeunir l'équipe. Tom Olinger a été engagé en tant que deuxième CEO, avec comme première tâche de gérer le dossier banque. Ken Vleminck et Tom Dehandschutter ont rejoint l'équipe IT. Adrien Liénard a été engagé en tant que responsable des cartes et systèmes de paiement. Nicolas Karlshausen nous a rejoint comme responsable communication et marketing digital. Pour assurer un suivi juridique professionnel et de qualité ainsi que pour diminuer les appels aux cabinets d'avocats, nous avons embauché Julien Carette. Nous avons commencé à constituer une équipe qui pilotera les assurances : Stéphane Maréchal (engagé fin 2016) et Magali Nkumu. Nous avons également renforcé le travail de la Vie Coopérative avec Matthias Meirlaen.

Nous attirons l'attention sur le fait que la NewB GoodPay Prepaid Mastercard[®] a généré un chiffre d'affaires de 36.743,36 €, largement sous le montant espéré. Ceci est la conséquence d'une part d'un nombre d'acquisition de cartes inférieur à la prévision conjugué d'autre part à une utilisation de la carte pour des montants également inférieurs à ce qui avait été prévu.

La NewB GoodPay Prepaid Mastercard[®] contribue au recrutement de nouveaux coopérateurs : les chiffres montrent que plus ou moins 50% de ceux-ci sont liés à la commande d'une carte. Ceci justifie le fait que les montants investis pour le développement de cette activité aient été activés antérieurement, et qu'ils soient amortis annuellement à raison de 20%.

Le programme des assurances a nécessité un vaste investissement au niveau de la conceptualisation (entre autres avec différentes formules de co-creation avec les coopérateurs), de la mise en œuvre au niveau informatique (back-office et front office, en intégrant le produit dans un nouveau site-web), du travail juridique (la définition des conditions générales et spécifiques) ainsi que la communication envisagée.

La valeur comptable d'une part A s'élevait au 31 décembre 2017 à 1.059,18 € (1.322,29 €)². La valeur comptable d'une part B s'élevait au 31 décembre 2017 à 10,59 € (13,22 €)². La valeur comptable d'une part C s'élevait au 31 décembre 2017 à 105.918,22 € (132.228,84€)². Cette valeur sera versée aux coopérateurs ayant communiqué leur volonté de se retirer avant le 30 juin 2017.

L'évolution de la valeur de la part s'explique en premier lieu par la poursuite des investissements dans le développement de nouveaux produits et services, principalement financé par du capital. Ces activités devraient dans un prochain temps contribuer à une dynamique positive à tout égard (perspectives, résultats, la communication externe, ...)

2. Données relatives à d'importants événements qui seraient survenus après la clôture de l'exercice

Entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018, des capitaux ont été souscrits par les actionnaires A, pour un montant de 6.000 € et par les actionnaires B, pour un montant de 16.400 €.

En février 2018, après plus de 4 ans au service de NewB, Dirk Coeckelbergh a souhaité quitter la coopérative. Il a remis sa démission en tant que CEO à ce moment-là, mais restera administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de juin 2018. Nous le remercions pour tous les travaux accomplis. Dans la période juin 2017 – janvier 2018 un Comité de Direction a été mis en place. A partir de février 2018 nous opérons dès lors avec un seul administrateur délégué : Tom Olinger.

La nouvelle identité visuelle qui sera entre autres intégrée dans le nouveau site de NewB est une démarche importante en vue de l'intégration des nouveaux produits dans la communication en ligne de la coopérative. Elle a été développée dans le cadre de nos valeurs et en collaboration avec bon nombre de coopérateurs.

Dans le cadre de l'activité d'assurance, la mise en place des partenariats se poursuit en parfaite collaboration avec notre partenaire, le groupe Monceau Assurance. Les contacts avec l'autorité de contrôle des marchés (Financial Services and Markets Authority – FSMA) pour l'obtention de l'autorisation d'intermédiaire d'assurance ont abouti en une approbation en tant qu'intermédiaire d'assurances en février 2018.

3. Application des règles comptables en vue de la continuité

Le conseil d'administration a constaté que la continuité de la société était assurée pour réaliser l'objet social de créer une banque coopérative éthique et durable, et ce en fonction des éléments suivants :

- une surveillance étroite du budget et de la liquidité étant donné le constat que la société est toujours dans une phase de lancement, ce qui implique que les frais ne sont pas couverts par des recettes opérationnelles. Les comptes sont cependant restés dans les limites du budget voté par l'Assemblée Générale en juin 2017 ;
- la stimulation de coopérateurs de participer dans le capital, d'une part, par le recrutement de nouveaux coopérateurs et d'autre part, en invitant les coopérateurs existants à apporter, dans la mesure de leurs possibilités, du capital supplémentaire ;
- le lancement de produits d'assurance en 2017 permettra à la coopérative d'augmenter l'apport de revenus issus de produits.

Tenant compte de ces éléments, et dans l'état actuel de la préparation du dossier bancaire et de la préparation des produits d'assurance, la continuité de la coopérative est entièrement assumée par le conseil d'administration.

4. Activités en matière de recherche et développement

Dans le cadre des objectifs de la société, un certain nombre d'analyses et d'initiatives ont été menées et pourront être développées à l'avenir :

- les enquêtes pour la co-crédation de produits d'assurance durables ont été un champ d'action et de collaboration important avec nos coopérateurs en 2017. Nous avons l'intention de le continuer en 2018 pour d'autres produits ;

- une étude comparative concernant la diversité dans le secteur financier a été menée en 2017, aboutissant à la conclusion qu'un effort spécifique est souhaitable pour améliorer la diversité dans la coopérative. En 2018 et 2019 nous mettrons en œuvre un travail avec l'équipe des permanents, en collaboration avec l'agence Actiris. L'accent sera mis sur la diversité des origines des collaborateurs, des personnes sans certificat d'études secondaires, des jeunes de moins de 26 ans, séniors de plus de 45 ans, le handicap et le genre et ce, dans quatre domaines d'intervention : Le recrutement et la sélection, la gestion du personnel, la communication interne et le positionnement externe ;
- un bureau spécialisé nous a apporté une vision indépendante pour une approche en matière de communication qui correspond aux valeurs de NewB. Il nous a également aidé à définir les valeurs spécifiques à développer avec nos produits d'assurance, en organisant des sessions avec des coopérateurs et non-coopérateurs concernant différentes approches possibles. Il apparaît que le potentiel de citoyens belges qui seraient sensibles à nos produits est remarquable ;
- *Le Règlement général sur la protection (le GDPR -General Data Protection Regulation)* est un défi majeur pour une coopérative comme NewB pour qui l'éthique est une priorité absolue. Nous travaillons à la mise en œuvre d'une politique appropriée en vigueur dès le mois de mai 2018 et les outils qui nous aiderons à respecter cette nouvelle législation. Nous avons organisé une session d'information pour les coopérateurs A qui voulaient se mettre dans le bain des exigences de cette législation. L'initiative a été bien appréciée par les participants ;
- les recherches menées dans le secteur financier bancaire montrent que la capitalisation d'une nouvelle banque est un élément crucial de son démarrage et qu'un niveau de fonds propres solides serait de nature à faciliter l'obtention d'une autorisation en tant qu'institution de crédit. Cette réflexion entre dans le cadre des travaux préparatoire qui sont exécutés par l'équipe en place.

5. Divers

La coopérative ne dispose d'aucune succursale.

Je vous invite à donner décharge au Conseil d'administration et au commissaire pour leur gestion pendant l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Bruxelles, le 27avril 2017

Bernard Bayot,
Président, au nom du Conseil d'administration

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

218

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	7	2	8,4 ETP		5,6 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	10.088	2.049	12.137 T		8.704 T
Frais de personnel	102	507.900	69.530	577.430 T		300.081 T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	7	2	8,4
110	7	2	8,4
111			
112			
113			
120	7		7
1200			
1201			
1202			
1203	7		7
121		2	1,4
1210			
1211			
1212			
1213		2	1,4
130			
134	7	2	8,4
132			
133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	